

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL857

présenté par

M. Balanant, rapporteur, M. Pradal, rapporteur et M. Terlier, rapporteur

ARTICLE 3

Après les mots :

« oeuvre ou »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 34 :

« pour une période de quinze jours au plus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.